



Cadres de la DGFIP :

Amplifier l'action le 19 mars

Le 29 janvier 2009, malgré de nouvelles annonces concernant le régime indemnitaire faites par l'administration pour désamorcer le mouvement, la forte mobilisation des cadres de la DGFIP a constitué un signal fort pour l'engagement de négociations sur l'ensemble des dossiers.

Dans les conditions actuelles, la CGT appelle les cadres à montrer à nouveau leur détermination le 19 mars.

L'harmonisation indemnitaire : un leurre visant à diviser

Le dialogue social à la DGFIP ne peut se limiter à annoncer des mesures indemnitaires catégorielles. Ecarter de fait les organisations syndicales du dialogue social n'est pas la bonne méthode.

Pour la CGT, la question du régime indemnitaire ne peut être déconnectée de nos revendications en matière de salaires et de grilles de rémunérations.

Cela amène la CGT à revendiquer une harmonisation des régimes indemnitaires, de façon à placer l'ensemble des agents de la DGFIP, à grade et fonctions équivalents, au même niveau de rémunération. Cela doit se faire dans le cadre du régime indemnitaire commun le plus élevé et donc conduire à ce qu'aucun agent ne soit perdant.

Mais ces questions de fond ne pourront être durablement résolues que par de réelles négociations salariales sur la valeur du point d'indice et la reconstruction de grilles indiciaires pour l'ensemble des catégories qui permettent une reconnaissance effective des qualifications et des carrières attractives.

Ce n'est donc pas par des mesures ponctuelles que les choses se règlent.

Ministre et Directeur Général ne peuvent demander de plus en plus de connaissances et de compétences aux agents et leur imposer de plus en plus de contraintes, sans un juste retour pour ceux qui mettent en œuvre toutes ces évolutions, à quelque place qu'ils se trouvent.

Ce constat vaut tant pour les agents que pour l'encadrement. Il est donc temps que l'administration cesse ses tentatives de division des personnels et ouvre enfin un débat de fond sur ces questions.

Avenir des cadres : le problème reste entier

En repoussant la tenue du groupe de travail permanent sur l'encadrement malgré ses engagements, la Direction générale espère berner ses cadres et ses agents en limitant le débat à la seule harmonisation indemnitaire. Pour autant, la mise en place des SIP, des DLU, pose nécessairement bien d'autres questions pour l'ensemble des cadres de la DGFIP : missions exercées, niveaux de responsabilités, formation...

Sur ces domaines, comme sur d'autres, la direction ne peut se contenter de simples déclarations d'intention, de grands meetings parisiens où il s'agit uniquement d'écouter la bonne parole du directeur général... autant dire que l'on est face à une opération de communication sans précédent.

Non, aujourd'hui il faut entamer le débat sur l'avenir des cadres de la DGFIP. Mais force est bien de constater que l'administration a choisi une autre voie : celle d'afficher la mise en place de structures sans avoir réfléchi à l'ensemble des préalables ou des conséquences de leur mise en place.

C'est donc sans visibilité que les cadres naviguent au gré des décisions.

La CGT exige de la direction générale l'ouverture de négociations sur ses revendications en matière d'encadrement concernant :

- ✓ les niveaux d'emplois des cadres et la concordance entre les deux filières ;
- ✓ les doctrines d'emplois et le positionnement de tous les cadres dans la DGFIP (aux niveaux national et départemental) ;
- ✓ les conditions de classement et d'accès à tous les postes comptables ;
- ✓ la revalorisation des rémunérations par la reconnaissance des qualifications supplémentaires exigées ;
- ✓ la révision des modalités d'harmonisation indemnitaire pour plus de justice ;
- ✓ la dictature des indicateurs ;
- ✓ la transparence de la mise en place des SIP et le contrôle des conditions d'accès par les CAP nationales ;
- ✓ la transparence dans la mise en place des DLU sous le contrôle des CAP locales et nationales ;
- ✓ la carrière et le statut des cadres dans la DGFIP.

Les cadres revendiquent également de diriger des services dans lesquels le mal vivre, la souffrance au travail, les pertes d'emplois et la déshérence de certaines missions n'auraient plus cours. Il ne peut être question en utilisant leur obligation de loyauté vis à vis de la Direction générale, de les conduire à n'être plus qu'une simple courroie de transmission des ordres de celle-ci.

C'est pourquoi, les cadres doivent résolument poursuivre et amplifier l'action collective. L'appel à la grève par six organisations syndicales de la DGFIP est une nouvelle occasion de montrer cette détermination.

Pour l'ouverture de véritables négociations, la CGT appelle l'ensemble des cadres de la DGFIP à être en grève le 19 mars et de participer massivement aux manifestations

Montreuil, le 12 mars 2009.